

Séance du : 12 février 2018

n° 09/2018

**L'an deux mille dix-huit, le douze février à 17 heures 30.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires :**

Mmes Sophie ADROIT, Colette CABROL, Nicole DURY, Evelyne FABRE-DURAND, Marie-Françoise GAUBERT, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, Serge CAZENAVE, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Michel HUGONNET, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Patrick ROSSIGNOL, Alain ROUQUAYROL, Marc SIE, Daniel VIENNE.

**Avaient donné pouvoir :**

I.COUTUREAU à A.MAMY, J.DOUMERC à F.ROS-NONO, J.L.GOUXETTE à A.ITIER, G.HEBRARD à J.C.LANDET, B.STUDER à J.P.POISSENOT.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 35

**Délégués suppléants :**

Mmes Marielle PEIRO, Francette ROS-NONO.

Mrs Roger DUFOUR, Alain ITIER, Jean-Claude LANDET, Albert MAMY, Jean-Paul POISSENOT, Michel TOUJA.

**Excusés :**

Mmes Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Pierre IZARD, Robert MASSICOT, Pierre MONOD, Etienne THIBAUT.

**Objet : Avis sur le rapport de gestion 2016 de la SPL ARPE**

Vu la délibération n° 29/2014 du 15 décembre 2014 actant l'entrée du Syndicat Mixte du Pays Lauragais au capital de la Société Publique Locale ARPE en tant qu'actionnaire minoritaire,  
Vu la délibération n°23/2014 en date du 15 septembre 2014 portant transformation du syndicat mixte en PETR du Pays Lauragais ;

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 24 décembre 2014 portant transformation du Syndicat Mixte du Pays Lauragais en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais ;

Vu la délibération n°08/2017 en date du 27 mars 2017 désignant Mr Patrick de PERIGNON comme représentant suppléant du PETR du Pays Lauragais à la SPL ARPE, M. Méric étant le représentant titulaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de la SPL ARPE Occitanie mis à jour suite à l'Assemblée Générale du 12 juillet 2017 et au Conseil d'Administration du 11 septembre 2017 ;

Monsieur le Président rappelle que le PETR du Pays Lauragais est actionnaire de la SPL ARPE.

Il précise que concernant le rapport de gestion d'une SPL, l'article L 1524-5 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que «...les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres. »

Le rapport de l'activité 2016 a été arrêté en juillet 2017 et l'ARPE l'a transmis à ses membres avec du retard suite à divers événements internes à leur fonctionnement, déstabilisant le rythme normal des choses. Le rapport d'activités 2017 devrait être établi en Mai – Juin 2018 et les actionnaires devraient en être destinataires au plus tard en septembre 2018.

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur le rapport de gestion 2016 de la SPL ARPE.

**Oui l'exposé de M. le Président, et après en avoir débattu, le comité syndical DECIDE à l'unanimité :**

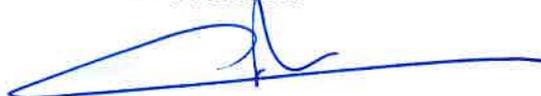
**1°) – de RENDRE** un avis Favorable sur le rapport de gestion 2016 de la SPL ARPE

**2°)- de DONNER** mandat au Président ou à son représentant pour pour signer toutes pièces utiles à cette affaire.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Fait à Avignonet-Lauragais, le 12 février 2018

**Le Président**



**Georges MERIC**

**Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais**

*Siège* : Mairie d'Avignonet Lauragais

*Siège Administratif* : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : pays.lauragais@orange.fr